

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/07/2024 - A2024/015143 - 2017 B 02977 - 831 069 968 - 5G OPTIQUE

5G OPTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Rue des Maraichers
Lieudit Maillol de Saint Jean, 31220 CAZERES
831 069 968 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 15 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze mai,
A quatorze heures,

La société **ML 5G OPTIQUE**, Société par actions simplifiée au capital de 213 000 euros, ayant son siège social Route du Fousseret, 31430 Castelnau-Picampeau, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 014 741 RCS **TOULOUSE**,
Représentée par son Président, **Monsieur Marc LOUBOUTIN**,

Associée unique de la société **5G OPTIQUE**,

En présence de la société **BM**, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de la société **BM** de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- La société **ML 5G OPTIQUE**,
Société par actions simplifiée au capital de 213 000 euros,
dont le siège social est 1587 Route du Fousseret , 31430 Castelnau-Picampeau,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 014 741 RCS
TOULOUSE,
Représentée par son Président, **Monsieur Marc LOUBOUTIN**

Monsieur Marc LOUBOUTIN au nom de la société **ML 5G OPTIQUE** qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société ML 5G OPTIQUE
Associée unique
Représentée par **Monsieur Marc LOUBOUTIN**

DocuSigned by:

C9D03471D0AA45B...